

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS, s'est réuni, à la salle des fêtes de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSIQUOT, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2020.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14 : Mme BODUSSEAU Magali, M. BOUSSIQUOT Henry, M. CAUQUIL Laurent, M. CLEMENT Olivier, M. DARIDAN Philippe, Mme DIARD Martine, M. LEROY Didier, M. MARTIN Guillaume, M. PRUDHOMME Philippe, Mme ROBIN Adrienne, Mme BILAK Muriel, Mme CHEMMA Laurence, M. GOURJAU Dominique, Mme LHUILLIER Sandrine

Absents et excusés : Mme RAFRAY Laurence donne pouvoir à Mme LHUILLIER Sandrine

Secrétaire : Mme LHUILLIER Sandrine

DCM-2020-036 : DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte de la décision municipale ci-dessous :

Décision n° 2020-006 du 04 septembre 2020 : renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées ZM 0121 et ZM 0241 appartenant à Mme PASNON Gisèle, située à CARELLE et 14 CHE DE CARELLE.

Vote : adopté à l'unanimité 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-037 : AGGLOPOLYS : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la signature de la Convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines, qui en prennent acte.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

Arrivée de Mme BODUSSEAU Magali au Conseil Municipal à 19h20

DCM-2020-038 : RAPPORT D'ACTIVITE D'AGGLOPOLYS 2019

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 de l'Agglopolys du développement durable et du CIAS du Blaisois aux membres du Conseil Municipal, qui en prennent acte.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-039 : COMPTE ADMINISTRATIF D'AGGLOPOLYS DE 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 de l'Agglopolys, enregistré sur CD-Rom accompagné de celui du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois aux membres du Conseil Municipal, qui en prennent acte.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-040 : VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

CHAPITRE 011			CHAPITRE 012		
6232	Fêtes et cérémonies	-3000	6558	Autres contributions obligatoires	+16 800
6531	Indemnités (ELUS)	-4000	65888	Autres	+1900
6553	Service d'incendie(SDIS)	-1800			
65548	Autres contributions	-4000			
657348	Autres communes	-3400			
65737	Autres établissements publics locaux	-2500			
	Total	-18 700		Total	+18 700

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le virement de la somme de 18 700 euros du chapitre 011 au chapitre 012 selon la répartition donnée à titre indicatif dans le tableau ci-dessus.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-041 : ADRESSAGE DES NOMS ET N° DE RUES DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques ; Il rappelle également que la dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient donc, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide le renommage des voies comme défini ci-après :
 - *chemin de bardelay et bois de bardelay : chemin de bardelay*
 - *bellevue : chemin du moulin de bouqueuil*
 - *rue des écoles : rue des bernas*
 - *les bernas : rue des bernas*
 - *terroir de bréviande : impasse de bréviande*
 - *la courtilière : rue de saint-bohaire*
 - *route de saint-bohaire : rue de saint-bohaire*
 - *bouqueuil la ville : rue de saint-bohaire*
 - *chatulay : route de chatulay / route des landes*
 - *route d'orchaise : route du moulin de coutan*
 - *moulin de coutan : route du moulin de coutan*
 - *création : place du caquetoire*
 - *vallée de rangy : chemin de la vallée*
 - *les évards : chemin des évards*
 - *rangy : chemin des métairies*
 - *rue des fontaines : rue du lavoir*
 - *création : rue de la fuie*
 - *fosse à l'âne : chemin de la godellerie*
 - *la godellerie : chemin de la godellerie*
 - *la guèpière : chemin de la guèpière*
 - *hameau de guillebert : route du bois de profonde / rue de guillebert*
 - *guillebert : rue de guillebert*
 - *chemin du huaume : chemin des terres rouges*
 - *le huaume : impasse du huaume*
 - *création : chemin de la bourichonnerie / chemin des soupirs / impasse du picotard*
 - *route d'orchaise : chemin de la croix des rillettes / chemin des éclèches / chemin du climat du humeau*
 - *pièce rouge : chemin pisse-vin*
 - *la ridière : impasse de la ridière*
 - *hameau de guillebert : impasse de la ridière*
 - *la sourdière : impasse des cèdres*
 - *rue de thibaudière : chemin de la thibaudière*
 - *impasse de la thibaudière : chemin de la thibaudière*
 - *vilgray : impasse de l'écot de pot / impasse de vilgray / route des saints georges*
 - *les saints georges : route des saint georges*
 - *la vrillère : allée de la vrillière*
 - *champigny : rue de champigny*
 - *rue du moulin de champigny : rue de champigny*
- ✓ Décide de procéder à la numérotation suivant le listing joint
- ✓ Charge Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-042 : COMPTE RENDU ANNUEL DU VAL DES JONQUILLES : CRACL 2019-2020

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu annuel (CRACL) 2019-2020 présenté par Monsieur le Maire et fourni par 3 Vals Aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte-rendu annuel (CRACL) 2019-2020 présenté par Monsieur le Maire et fourni par 3 Vals Aménagement et d'autoriser Monsieur la Maire ou son représentant de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-043 : CONCESSION D'AMENAGEMENT DU VAL DES JONQUILLES : AVENANT N°6

Vu l'état de la commercialisation des terrains, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°6 prolongeant la durée de la concession jusqu'au 22 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n°6 prolongeant la durée de la concession accordée à 3 Vals Aménagement pour l'opération du Val des Jonquilles et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote : adopté à l'unanimité : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

DCM-2020-044 : BUDGET PRIMITIF 2020- LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 qui s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement : 32 825,63 €
- section d'investissement : 37 249 €

DCM-2020-045 : LISTE DES CONTRIBUABLES POUR LA CONSTITUTION DE LA CID D'AGGLOPOLYS

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- proposer (...) contribuables pour constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs d'Agglopolys,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	BOUSSIQUOT	HENRY
Monsieur	DARIDAN	PHILIPPE

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

- Agglopolys :
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus du Conseil Communautaire d'Agglopolys présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT.
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus du syndicat d'eau présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus du SIDELC présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus du syndicat de La Cisse présenté par Mr le Maire, Henry BOUSSIQUOT

- Lecture des courriers des administrés concernant les fossés et gerbes du Hameau de Guillebert.
- Demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice ; Vote adopté à l'unanimité 15 contre dont 1 pouvoir.
- Lecture du courrier d'un administré concernant les haies, d'ébranchages et tous désherbages dans le chemin appartenant à la commune.
- La vitesse des riverains ou autres dans le Val des Jonquilles : Panneau, éclairage, marquage au sol : à réfléchir, quel stratégie adopter.
- Dossier M.Cousin : Le chemin est classé zone « humide » (maraicageuse)
- Travaux au ruisseau des Rochettes, la semaine 42 et les haies la semaine 45.
- Présentation du devis locaux commerciaux pour la boulangerie Gaveau.
- Pas de repas communal, pour le 11 novembre 2020 suite au COVID-19.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 25 septembre 2020,

Le Maire, Henry BOUSSIQUOT

